

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN

L'an deux mil treize, le 25 octobre à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Dinan sous la présidence de Monsieur Raymond ARMANGE.

Nombre de membres titulaires en exercice : 39
Nombre de membres titulaires présents : 22
Nombre de membres représentés (pouvoir) : 9

Membres du Syndicat Mixte du Pays de Dinan.

Etaient excusés :

Mesdames BELLIARD Claudine (pouvoir Mme SALOU) ; AMICE Annick (pouvoir M. BERTRAND) ; TILLON Marie – Reine

Messieurs HAMON Daniel (pouvoir à M. GESRET) ; BERHAULT Gérard ; BURLLOT Alain ; REYNES Francis (pouvoir Mme MAUFFRAIS) ; FRANCOIS Henri (pouvoir M. ARMANGE) ; BOLORE Patrick (pouvoir M. COUELLAN) ; COUELLAN Jean Luc ; PETIT Roland (pouvoir Mme TILLON) ; RAFFRAY Michel (pouvoir Mme ROUSSEAU) ; MIRIEL Didier (pouvoir M. JAN) ; LEBRETON Claudy (pouvoir M. MESLAY) ; DAUGAN Michel ; CALISTRU André (pouvoir Mme GUILCHER) ; VASPART Michel.

Etaient présents:

Mesdames HINAULT Martine ; MAUFFRAIS Marie-Annick ; SALOU Marie-Thérèse ; ROUSSEAU Brigitte ; GUILCHER Pascale ;

Messieurs **ARMANGE Raymond** ; MEGRET Jean ; GESRET Michel ; LEBRANCHU Jean Marc ; CHEVALIER Mickaël ; BENOIT René ; DELAROCHEAULION Jean Yves ; DERU Didier ; LECHIEN Didier ; RIAUX Denis ; VILT Gérard ; JAN Alain ; HAVARD Jean Claude ; LEROY Jean-Paul ; BERTRAND Gérard ; MESLAY Philippe ; JOSSELIN Charles

OBJET : Véhicule de service – Durée d'amortissement

Le syndicat mixte du Pays de Dinan a acheté un véhicule de service neuf Bipper Tepee Style 1,3 HDI 75 Ch FAP au prix de 11 055,92 € HT soit 13 222,89 € TTC auprès de la Société TDB automobile. Il convient de procéder à son amortissement à partir de 2014. Il est proposé aux membres du comité syndical d'amortir les véhicules de transports sur une durée de 4 ans soit un taux de 25%.

En conséquence et après en avoir délibéré, les membres du Syndicat mixte du Pays de Dinan, à l'unanimité, décident d'amortir les véhicules de transports sur une durée de 4 ans soit un taux de 25%.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour copie conforme
Le Président,
Raymond ARMANGE

Certifié exécutoire compte tenu
de l'envoi d'un exemplaire de l'acte
à la Sous-Préfecture de DINAN

le

8 NOV. 2013

Le Président,
Raymond ARMANGE

